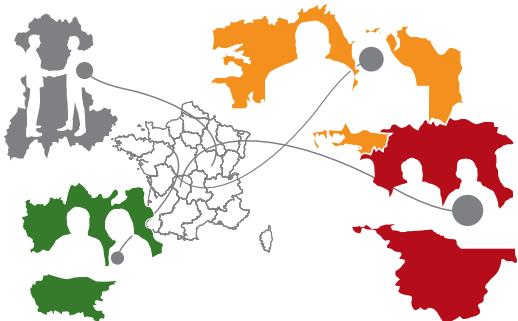


La lettre du Réseau des collectivités **Territoriales** pour une **Économie Solidaire**



Sommaire

Initiatives des territoires	2 et 3
• Nord-Pas de Calais : appel à projets "Chercheurs Citoyens"	
• [Europe] Brescia, ville "Zéro compétition"	
• Plaine commune : les acteurs de l'ESS et l'accès à l'immobilier d'activités	
• Rennes Métropole : un nouveau plan de soutien à l'ESS	
Transversale(s) Coworking et Tiers-Lieux : le rôle des collectivités	4
Vie du réseau	8

Édito

À l'heure de la défiance

généralisée vis-à-vis des politiques et de la tentation du repli sur soi, comme l'illustrent élections après

élections le taux d'abstention et la montée du populisme, le sondage récent réalisé par l'IFOP pour Acteurs Publics est porteur d'espoirs. En effet, plus de 8 personnes sur 10 considèrent que les collectivités locales devraient investir dans le développement de l'économie sociale et solidaire sur les territoires et que l'Etat et les collectivités devraient favoriser l'ESS dans le cadre des marchés publics.

Ils sont un peu moins nombreux (73%) à estimer que ces mêmes acteurs devraient déléguer à l'ESS certaines missions de service public.

Face à un manque d'horizon mobilisateur, l'économie sociale et solidaire peut être un acteur qui parle aux citoyens. Il est plus que jamais nécessaire de re-fabriquer de la confiance en l'avenir, et l'ESS, cette « économie qui sait où elle va », peut y participer.

Bien sûr, le sondage, autoadministré auprès de 1000 personnes, comporte sans doute des biais, mais il est révélateur de tendances de fond : la recherche d'une voie nouvelle pour faire de l'économie, qui redonne du sens, une volonté de repenser différemment la société de demain, particulièrement chez les jeunes.



"Sachons voir et accompagner les engagements citoyens multiformes pour bâtir un projet collectif porteur de sens"

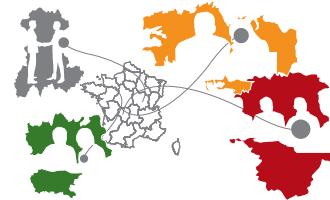
Cette voie nouvelle nécessite de nouvelles articulations entre acteurs publics et acteurs économiques : les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, le développement des SCIC, par exemple dans le domaine de la santé ou de l'énergie, illustré lors d'une récente journée de formation du RTES, mais aussi les récentes évolutions européennes sur les Services d'Intérêt Economique Général, en sont d'importantes illustrations et de vrais leviers.

L'engagement des citoyens en est une condition : la Transversale de ce numéro consacrée aux Tiers-Lieux illustre une des formes de cet engagement. Ces engagements multiformes sont bien présents sur nos territoires, témoignant de l'aspiration à replacer l'individu au cœur de la société, à imaginer des relations de travail plus horizontales, à laisser libre cours à la créativité sans avoir peur que l'échec soit rédhibitoire. Sachons les voir et les accompagner, et de ces nombreuses initiatives, bâtir un projet collectif porteur de sens.

Christiane Bouchart, présidente du RTES

Depuis une dizaine d'années, la place du travail et nos relations avec lui sont bousculées.

Nés de mouvements citoyens, mis en place par des entreprises privées ou par des collectivités, les nouveaux espaces de travail (mutualisation d'entreprises, coworking, ...), modes de faire (nomadisme, télétravail...), organisations (travail en mode projet, coopérations...) et modes de production (ateliers de fabrication numérique...) se développent, s'émancipent, bousculent les frontières et changent les cadres professionnels, personnels, individuels et collectifs. Ces espaces hybrides, que l'on nomme des "Tiers-Lieux", entraînent questionnements et évolutions pas simples à appréhender tant leurs impacts paraissent importants. Quels sont ces mouvements et les questions qu'ils soulèvent ? Quelle place l'ESS peut-elle y tenir ? Et comment les collectivités se positionnent-elles face à eux ?



Belle réussite pour l'appel à projets “Chercheurs Citoyens” en Nord-Pas de Calais

Partant du constat qu'en France, la recherche est souvent considérée comme une affaire de spécialistes et que, dans le même temps, des associations développent elles aussi une expertise, le conseil régional du Nord-Pas de Calais a lancé en 2011 l'appel à projets “Chercheurs Citoyens”. La 5^{ème} édition vient d'être lancée avec toujours comme objectif de favoriser la participation de la société civile à la production des connaissances et contribuer à la rencontre entre chercheurs et associations.



Pratique artistique en prison, gestion de l'évolution des terrils, mesure de l'utilité sociale et environnementale de l'ESS, dispositifs de médiation visuelle pour tous, relations entre migrants et société d'accueil, prévention des chutes chez les personnes âgées... Depuis 4 ans, 94 projets ont été présentés et 31 ont été soutenus. Forte de ce succès, la Région a plus que doublé en trois ans le budget consacré à ce programme : il est passé de 465 000 € en 2011 à 1 100 000 € en 2014.

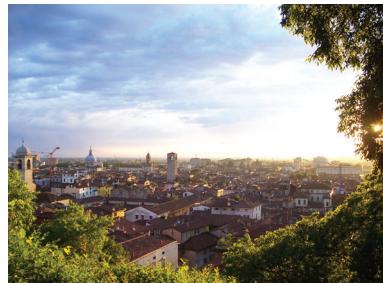
Pour cet appel annuel, ouvert à toute thématique de recherche, les critères principaux reposent sur l'enjeu sociétal du projet et la qualité du partenariat établi entre les chercheurs et les membres de l'association. L'aide de la Région se monte au maximum à 50 000 € par an (sur une durée maximum de 3 ans).

Chaque projet est étudié avec l'appui d'un expert extérieur et présenté pour avis à un comité de sélection, composé d'élus de la région, de personnalités du monde de la recherche et du monde associatif.

Une procédure d'appel à projets permanent est actuellement à l'étude, laissant plus de temps pour la co-élaboration du projet, et prévoyant un premier niveau de sélection, sur la base d'une lettre d'intention. Le nouvel appel à projets a, quant à lui, été lancé en février 2015 ; l'annonce des résultats se fera en octobre.

Contact : Claire Vaillant, déléguée auprès de la vice-présidente à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, claire.vaillant@nordpasdecalais.fr

EUROPE



Brescia, ville “Zéro compétition”

La rencontre du 16 janvier intitulée “Collectivités territoriales, ESS et Europe”, organisée par le RTES avec le soutien de l'Avise et du réseau européen REVES, a confirmé l'intérêt pour le réseau de renforcer un travail au niveau européen. Experts et acteurs européens ont apporté un éclairage sur la place de l'ESS en Europe, devant une centaine de personnes, une quarantaine de collectivités et 8 nationalités présentes. Parmi les intervenants de la journée, Felice Scalvini¹, élu à Brescia en Italie, a présenté la démarche engagée par sa ville depuis un an et demi, basée sur une nouvelle vision et approche du politique.

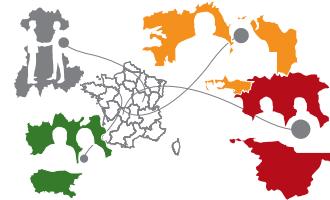
Ville du nord de l'Italie de 100 000 habitants, Brescia s'est attelée à renforcer le bien-être collectif de la population autour de deux principes forts : le renforcement du bien-être collectif n'est pas l'affaire uniquement de l'administration, toute la ville doit être engagée, et travailler ensemble implique d'éliminer les différentes formes de concurrence. Brescia ainsi été déclarée « Ville Zéro compétition ».

Des “tables de citoyenneté” ont été mises en place, réunissant les organisations de productions de services, les associations d'usagers, et l'administration. Ces tables ont pour objectif d'identifier ensemble les besoins et d'imaginer les réponses, autour par exemple des personnes âgées, du handicap, des services pour la petite enfance, de la lutte contre la pauvreté... Il s'agit ensuite d'organiser les relations entre l'administration et les organisations pour consolider ce qui est fait et surtout pour favoriser l'innovation. On parle ainsi de “coprojection”, formule non compétitive d'organisation des relations entre l'administration et les organisations de gestion des services sociaux. Quelle est la procédure ? On lance un appel à disponibilité, et non pas un appel d'offres précis sur certains services. Disponibilité à se mettre en jeu pour innover, bâtir des choses qui ne sont pas mises en place aujourd'hui. L'administration retient ensuite les organisations qui ont la capacité, les liens avec la communauté locale et crée une table de travail commune, identifiant les moyens économiques, le bénévolat mobilisé... C'est dans ce cadre que sont créés les services pour plusieurs années. Après une année de mise en place, la mise en oeuvre a démarré en 2015. Pour Felice Scalvini, ce processus s'inscrit bien dans la nouvelle législation européenne, avec notamment la directive sur les achats publics. Une directive qui illustre le développement d'une vision différente, qui n'est plus basée sur la religion de la concurrence, mais qui permet de développer au niveau local la capacité des communautés à répondre à leur propres besoins de façon transparente, collaborative et non compétitive.

Retrouvez le compte-rendu de la journée, l'étude réalisée par le RTES et l'Avise sur la place de l'ESS dans les fonds européens, l'intervention vidéo de Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente d'Eurocities sur www.rtes.fr

Cette démarche fait écho à de nombreuses démarches de co-construction à l'œuvre en France, ainsi qu'à l'appel à initiatives que le RTES souhaite voir reconnu, et ouvre un intéressant chantier pour le réseau et l'ensemble des collectivités. À échelle européenne, le RTES travaille actuellement à outiller les collectivités adhérentes, renforcer le plaidoyer des collectivités en faveur de l'ESS dans les enceintes européennes ou les enceintes nationales à vocation européenne, et surtout échanger, informer, rendre accessible au plus grand nombre cet évident besoin de faire plus pour l'ESS à travers l'Europe.

¹ Felice Scalvini était immobilisé à Brescia, il a pu transmettre son intervention en vidéo. Mais, du fait de problèmes techniques, l'intervention n'a pu être diffusée dans de bonnes conditions.



Plaine Commune : favoriser l'accès à l'immobilier d'activités par les acteurs de l'ESS

En 2014, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune réalise une étude sur son territoire pour dresser un état des lieux de l'accès à l'immobilier d'activités par les acteurs de l'ESS. Un an plus tard, alors que les plans de rénovation urbaine ont démarré, les collaborations se mettent en place, les programmations s'articulent afin de pouvoir accompagner technique et humainement les acteurs de l'ESS à accéder à l'immobilier d'activités. Point à mi-parcours d'un chantier ambitieux.



L'étude, confiée au cabinet D2H, a permis à la fois de faire un état des lieux de l'offre du marché de l'immobilier sous ses différentes formes (privée, publique et portée par les acteurs eux-mêmes) et de la demande par catégories d'activités (et leur capacité contributive). Il s'agit aussi de déterminer les cibles, formes et objectifs de l'accompagnement de l'agglomération pour mettre en place un système d'intermédiation éclairci et amélioré.

Cette étude a notamment défini trois modèles dans la recherche de locaux par les acteurs de l'ESS : ceux qui attendent une mise à disposition gratuite et qui proposent des modes de contribution autres que financiers, ceux qui ont une capacité contributive élevée et un niveau de développement les rendant totalement autonomes, et ceux, "du milieu", dont le modèle économique permet une contribution financière en loyer mais en deçà du prix du marché. C'est sur cette dernière cible que s'est portée l'attention de la Communauté d'Agglomération.

L'étude a ouvert des champs de collaboration avec les directions de la Rénovation Urbaine et de l'Aménagement et avec Plaine Commune Habitat, principal bailleur public social de l'agglomération. Entre fin 2014 et mars 2015, une phase à visée opérationnelle a permis de peaufiner la méthodologie d'accompagnement, de se coordonner avec le démarrage des travaux des PRU dès l'annonce des 14 sites retenus, de continuer à accompagner la programmation de la centrale de mobilité de l'éco-quartier de L'Île-Saint-Denis et de cerner les problématiques techniques et les modes d'accompagnement de certaines implantations ou réimplantations complexes ; un système d'intermédiation qui est la clé de voûte de l'ensemble. En 2015, la réflexion continue avec notamment la possibilité d'articuler ces chantiers avec les projets de coopération déjà soutenus par la collectivité, notamment le pôle "Petite Enfance" et le développement des lieux partagés et mutualisés, et avec le rapprochement avec Le Groupe La Poste qui a initié une réflexion sur l'ESS à travers la foncière Postimmo.

Contacts :

Patrick Vassallo, conseiller communautaire délégué à l'ESS, patrick.vassallo@ville-saint-denis.fr

Ana Larregle, chargée de mission ESS, ana.larregle@plainecommune.com.fr

Rennes métropole adopte son 1^{er} schéma de soutien à l'ESS

Le 22 janvier 2015, Rennes Métropole a adopté par délibération son premier schéma de développement d'une politique en faveur de l'ESS. Objectifs : contribuer à la création d'emplois et d'activités, structurer les initiatives, donner de la visibilité à l'ESS, favoriser les échanges entre acteurs et la promotion des dynamiques, et articuler l'intervention de Rennes Métropole avec les autres politiques publiques déployées sur le territoire.



Ce schéma est constitué d'un document définissant les grandes orientations stratégiques en faveur de l'économie sociale et solidaire pour les cinq années à venir et d'un plan d'action, revu tous les ans avec les acteurs de l'ESS. « Ce schéma a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative », a rappelé Matthieu Theurier, Vice-président de Rennes Métropole en charge de l'économie sociale et solidaire et des éco-activité en conseil communautaire en janvier 2015. « Nous l'avons construit avec le groupe de travail ESS de Rennes Métropole qui réunit les élu-e-s communautaires et municipaux de l'agglomération investis sur ce champ, en partenariat avec les acteurs de l'ESS dans le cadre du Comité consultatif initié par le conseil général d'Ille-et-Vilaine et auquel Rennes Métropole est membre associé, et en lien avec Réso solidaire, pôle de développement de l'ESS du pays rennais. »

La collectivité a ainsi co-défini un plan de 30 actions autour de 8 objectifs opérationnels :

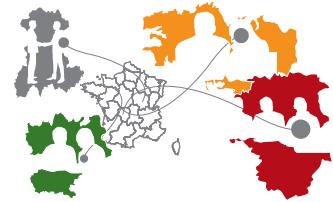
- Structurer les moyens du territoire pour créer un environnement favorable aux entreprises,
- Développer la culture entrepreneuriale et professionnaliser l'entrepreneuriat,
- Accompagner le développement des TPE et PME,
- Assurer le marketing dans sa globalité en valorisant les filières émergentes et les projets innovants,
- Structurer l'écosystème local de l'innovation,
- Engager des actions de solidarité internationale par le Développement économique,
- Renforcer la gouvernance économique collaborative de Rennes Métropole,
- Promouvoir et valoriser le territoire à travers une politique de marketing territorial d'ensemble.

Parmi ces actions : l'élaboration d'un schéma des achats publics responsables, la réponse à l'appel à projet national "Pôle Territorial de Coopération Économique" sur l'innovation sociale et les éco-activités (autour d'une dynamique d'éco-construction), une étude de préfiguration à la mise en place d'un incubateur d'innovation sociale et de projets de l'ESS, le fléchage d'une partie des aides à l'emploi et à l'investissement de la Métropole vers des projets de l'ESS ou encore l'établissement d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Union Régionale des SCOP pour encourager et soutenir l'entrepreneuriat coopératif.

Contacts :

Matthieu Theurier, vice-président en charge de l'ESS et des éco-activités, m.theurier@ville-rennes.fr

Julie Guyomard, coordinatrice du guichet unique "Atout Clauses" en charge de l'économie sociale et solidaire, j.guyomard@rennesmetropole.fr



Coworking, Fablab, Tiers-Lieux...

Ces espaces qui ré-inventent les réponses aux besoins des territoires.

► Suite de la première page

Selon les résultats d'une étude publiée par l'INSEE¹, en France, en 2011, 2,8 millions de personnes exercent une activité non salariée à titre principal ou en complément d'une activité salariée, soit une personne en emploi sur 10. Des chiffres qui ont progressé de 26 % depuis 2006. Si ce dynamisme s'explique en partie par le succès du statut d'auto-entrepreneur (qui représente un non-salarié sur cinq), il traduit également l'apparition de nouveaux profils de travailleurs : un auto-entrepreneur sur trois et un non-salarié "classique" sur dix cumulent leur activité avec un emploi salarié. En cause, un contexte économique qui favorise les emplois flexibles et cumulés, certes, mais aussi une certaine envie de retrouver une autonomie et de repenser les liens entre emploi, travail, activité et vie privée.

Depuis quelques années, émergent ainsi de nouveaux personnages un peu étranges. Le "travailleur au projet", par exemple, figure hybride qui regroupe des personnes qui ne sont ni tout à fait des salariées ni réellement des indépendantes, travaille de façon autonome avec une multiplicité de clients et des équipes à géométrie variable. Idem pour ceux qu'on appelle les "slasheurs", ces travailleurs multi-tâches qui cumulent plusieurs activités, rémunérées ou non. Tous ont en commun

d'aspire à davantage d'épanouissement, à une relation équilibrée entre emploi-activités-travail et à une autonomie plus grande. Si l'on ajoute à ces phénomènes les tendances de fond que sont le nomadisme et le télétravail qui gagnent durablement du terrain (même si les freins de la part des employeurs sont encore nombreux), pas étonnant que les nouveaux bureaux et espaces de travail soient en plein essor.

Co-worker ou articuler le public et le privé

Depuis une dizaine d'années, le coworking par exemple a le vent en poupe. Selon une étude menée en février 2013², l'Europe est le continent où il y aurait le plus d'espaces de coworking, devant l'Amérique du Nord et l'Asie. Côté pays, ce sont les Etats-Unis qui occupent la première place, la France se plaçant à la 6^{ème} position (avec plus de 300 espaces). Si une partie des espaces dits de coworking est encore créée et gérée par des sociétés privées (et relève plutôt de la location de bureaux partagés), une part grandissante l'est par des citoyens, bénévoles, entrepreneurs sociaux ou associations. Cette part grandissante se construit à partir d'une communauté et défend des valeurs de mutualisation et d'ouverture sur son territoire, autour d'une envie : travailler autrement.

La plupart des coworkeurs viennent chercher dans ces lieux partagés liberté, flexibilité et autonomie, certes, mais aussi interactions, solidarités et projets communs. Des notions antinomiques à première vue, mais qui correspondent bien à l'état d'esprit de ces endroits, qui inventent en avançant, expérimentent en faisant, testent en créant. Des lieux aussi divers que nombreux, à géométrie variable, regroupant plus ou moins de services, mais qui gravitent autour d'un terme qui pointe le bout de son nez depuis quelque temps : les Tiers-Lieux.

Les Tiers-Lieux, lieux d'innovation sociale ?

Traduit de l'anglais The Third Place, le terme Tiers-Lieu est apparu pour la première fois sous la plume de Ray Oldenburg, professeur de sociologie urbaine à l'université de Pensacola en Floride, en 1989. Ni privés, ni publics, l'auteur présentait ces lieux comme une solution



Espace de coworking chez "Work&co" à Dunkerque



Work et co, l'aventure collective dunkerquoise

Rencontre avec **Pierre Bataille**, co-fondateur de l'espace Work et co à Dunkerque.

« Ma compagne et moi exerçons des métiers indépendants et nous avons cherché un moment un espace de coworking qui nous permettrait de travailler autrement, hors chez nous, mais à proximité », raconte Pierre Bataille, co-fondateur de Work et Co à Dunkerque. « Finalement, on s'est dit qu'on allait le créer nous-mêmes. » L'aventure de Work et co démarre en 2011, l'ouverture du bâtiment a eu lieu en septembre 2014. Ce projet est basé sur une articulation des lieux et des besoins : des bureaux en location à l'heure comme au mois, ouverts ou fermés, des salles de réunions, petites, grandes, des espaces de réceptions qui peuvent être loués pour des événements privés ou de particuliers, un "bar à café" solidaire et équitable et une crèche solidaire. Et surtout, un projet ancré dans son territoire. « Nous avons eu une articulation intelligente avec la ville de Dunkerque et la Communauté Urbaine de Dunkerque », continue le co-fondateur. « Articulation en termes d'objectifs, et aussi parce que des deux côtés, nous avons des interlocuteurs ouverts aux nouveaux modèles sociaux et économiques, ce qui n'est pas toujours simple quand on défend un projet qui n'entre pas dans les cases habituelles. » Être au bon moment, au bon endroit, avec les bonnes personnes. Le projet s'est en effet trouvé à la croisée des enjeux : ceux des porteurs de projet qui souhaitaient développer un espace de travail partagé, ouvert sur son territoire, et ceux des collectivités qui souhaitaient redynamiser un territoire (l'espace se situe dans le quartier du jeu de Mail, en rénovation urbaine ANRU) et renforcer une stratégie de diversification économique. « Cette coopération intelligente se base sur trois fondamentaux : aide (technique, financière ou pratique), accompagnement humain... Et liberté. En se disant que, finalement, nos ambitions et celles des collectivités peuvent se recouper. » Aujourd'hui, Work et Co emploie 8 personnes (dont deux en situation de handicap) et s'attache à développer un écosystème cohérent : mobilier réalisé par une entreprise d'insertion, énergie fournie par Enercoop, organisation d'événements, d'ateliers collectifs, échanges entre entrepreneurs... Avec en ligne de mire, à moyen terme, le développement des liens avec les acteurs du territoire et la création d'un incubateur et, à plus long terme, la création d'un fonds de dotation.

Toutes les infos sur : www.worketco.fr

¹ Etude "Emploi et revenus des indépendants" ©Insee 2015, disponible sur www.insee.fr

² The Global Coworking Census 2013, étude menée par le magazine Deskwanted, février 2013.



Le Mutualab à Lille propose espace de coworking, bureaux, salles de réunion et restauration

hybride entre espace personnel et espace ouvert, domicile et travail, convivialité et concentration. Aujourd'hui, il est difficile d'en donner une définition précise tant ce terme peut englober une diversité de réalités et d'espaces : coworking, [FabLab](#), [HackerSpaces](#), ou encore jardins ou habitats partagés, cafés, médiathèques, Espaces Publics Numériques (EPN)... Il y a finalement autant de définitions que de Tiers-Lieux existants. Ils ont pourtant en commun d'être des espaces ancrés sur les territoires, propices à l'émergence de projets collectifs permettant d'innover et co-créer des solutions en réponse à des besoins identifiés. Certains espaces se présentent ainsi comme des lieux d'innovation sociale (La Serre à Toulouse, La Ruche à Paris, le Mutualab à Lille...) et affichent parfois des liens avec l'ESS, d'autres ne le font pas du tout. L'ESS apparaissant souvent comme une "étiquette" institutionnaliste ou politique, là où ces espaces défendent un caractère non institutionnel, une absence de formalisme et une convivialité marquée.

Nouvelles organisations, nouveau modèle économique ?

Dans ces lieux s'inventent de nouvelles formes d'organisation et de gestion. Le Mutualab, par exemple, a choisi de ne pas rémunérer un poste pour son animation, pour la "conciergerie", selon le vocabulaire utilisé. « Nous restons dans une forme de co-gestion du lieu », explique Emmanuel Duvette, l'un des co-fondateurs. « À la fois parce qu'il est difficile d'intégrer un salarié dans un monde de bénévoles sans déséquilibrer l'horizontalité des relations, et surtout, parce que cela risquerait de déresponsabiliser les usagers. » Des propos corroborés par Marie-Laure Cuvelier, du réseau des Tiers-Lieux en Aquitaine pour qui la co-animation bénévole de ces espaces « garantit une dynamique collective ». Pour apporter un soutien aux co-gestionnaires des lieux, d'autres systèmes sont testés : la Coroutine et le Mutualab à Lille réfléchissent ainsi à la mise en place d'un système type "Gratipay"³, en Aquitaine, les deux emplois du réseau régional des Tiers-Lieux (voir encadré page suivante) sont notamment dédiés à faciliter le transfert d'expériences et les formations mutuelles et réciproques.

Du côté des modèles économiques et de revenus, là aussi, les Tiers-Lieux inventent, expérimentent et testent. Nombreux reposent ou tendent à reposer sur une hybridation des ressources : utilisateurs, financements publics, location d'espaces collectifs, espace café, crowdfunding, mécénat... Le Mixeur à Saint-Etienne, par exemple, repose à moitié sur des ressources propres et à moitié sur du subventionnement public. Le Mutualab, lui, est autofinancé à 80% par les usagers, le reste étant couvert par la location de salle et la sous-location d'un espace à un café-restaurant. Quant à Work et co, il fonctionne en ressources propres.

³ Gratipay : système qui permet, via des dons anonymes, de financer le développement continu de projets d'un individu ou d'une équipe. Ce modèle a pour but de fournir des revenus stables à long terme pour des projets basés notamment sur les biens communs. Gratipay est un moyen de financer ces projets sans compromettre leurs principes

Les Tiers-Lieux, supports d'innovation ou de reproduction sociale ?

Entretien avec **Olivier Cleach**, sociologue, chercheur associé à l'Institut d'Éthique Appliquée de l'université Laval de Québec, et **Valérie Deruelle**, chercheur France Télécom Division Technologies & Innovation Lannion. Tous deux réalisent, avec **Jean-Luc Metzger**, sociologue, chercheur à Orange Labs, chercheur associé Centre Pierre Naville et au CNAM-LISE, une étude autour du thème "Les Tiers-Lieux de l'économie sociale et solidaire : supports d'innovations ou de reproduction sociales ?".

Quel est l'objet de votre étude ?

Notre point de départ a été comprendre ce qu'on mettait derrière les Tiers-Lieux. En termes de conception, de production, d'innovation, de diffusion... Nous travaillons en deux phases. La première se centre sur les usagers (que viennent-ils chercher dans ces lieux ?) et consiste en une étude de cas de trois espaces et une comparaison avec les modes d'organisations de structures plus « classiques » (entreprises, start-up...). L'objectif est de comprendre comment ces lieux participent à la définition de l'innovation sociale. La deuxième phase étudiera un échantillon élargi et concernera le rôle des collectivités dans le soutien à ces lieux. Nous y aborderons notamment leur rôle dans l'aménagement du territoire.

Comment définiriez-vous les Tiers Lieux ?

Rapidement, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait autant de dynamiques et de fonctionnements que de Tiers-Lieux. Néanmoins, des éléments communs se dégagent. Ce qui différencie fondamentalement ces nouveaux espaces et dynamiques des entreprises classiques, c'est le "Faites le vous-même". On ne fait pas faire ni on exécute, mais on fabrique. Comme dans le mouvement des makers.

Les Tiers-Lieux se définissent également plus par les usagers que par leur organisation. Chacun d'entre eux se teinte d'une couleur "numérique", "culturelle", "innovation sociale"... En fonction de la communauté qui le pratique.

Quels sont les enjeux qui se dessinent autour de ces espaces ?

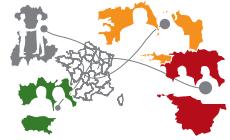
Les Tiers-Lieux ont un vrai rôle à jouer dans l'aménagement des territoires, en évitant notamment les déplacements pendulaires. En milieu rural, par exemple, ils pourraient être des lieux-clés. Pourtant, et même si la demande est croissante notamment car les habitants y voient une alternative aux derniers cafés ou commerces fermés, il existe aujourd'hui moins de Tiers-Lieux ruraux. Les initiatives privées ont plus de difficultés à s'ancrez en milieu rural qu'en milieu urbain. Certaines communes prennent donc l'initiative de créer ces lieux, parfois sous l'angle de cafés alternatifs, d'espaces de co-working ou de maisons de services.

Comment réagissent les élus face à leur développement ?

Du point de vue d'un élu, on peut facilement se dire qu'ouvrir un [Fablab](#) par exemple ne demande pas beaucoup d'investissement. Et puis, que ces lieux entrent dans leurs politiques publiques : sociale, lutte contre le chômage, soutien à l'entrepreneuriat, lutte contre le réchauffement climatique... Mais il ne faut pas que cela ne devienne un phénomène de mode et que les collectivités locales voient ces dynamiques comme LA solution.

Est-ce que les Tiers-Lieux sont en train de réinventer nos façons de travailler ?

Il est évidemment trop tôt pour le dire : nous n'avons pas suffisamment de recul sur ce qui peut être perçu comme un épiphénomène. Car, même si la volonté de travailler autrement est en développement, par exemple dans ce qu'on appelle les "entreprises libérées", il ne faut pas oublier que c'est une tendance à la marge, peu connue des "non initiés". On peut faire le parallèle avec le réseau des Espaces Publics Numériques, qui ont vu le jour au début des années 2000 et qui se sont essoufflés aujourd'hui.



Les particularités de travail et d'organisation de ces espaces et communautés nouvelles ne facilitent pas la lisibilité et la compréhension du collectif par les collectivités, qui apparaît comme une nébuleuse d'acteurs, dont les finalités, les liens, l'organisation peuvent être



"Petit Ramdam" des Landes organisé à Hagetmau avec la coopérative des Tiers-Lieux

complexes à saisir. Dans ces hybridations permanentes, difficile de trouver des modalités de soutien adaptées. Certaines collectivités investissent, certaines impulsent, d'autres créent les conditions d'émergence de ces initiatives. Sortir des interventions publiques normées paraît dans tous les cas essentiel si les pouvoirs publics veulent accompagner ces dynamiques qui n'entrent pas dans les cases. Même si élus et acteurs -y compris de l'ESS et malgré les discours- sont peu habitués à ces fonctionnements horizontaux et transversaux. Comme le souligne le CRIDA dans sa monographie consacrée à Catalyst, un collectif d'acteurs du numérique, de l'ESS, de l'éco-citoyenneté et de l'éducation populaire de la métropole lilloise (dans lequel on retrouve les espaces de coworking et Tiers-Lieux), "les soutiens traditionnels, type appels à projets ou aides au poste, ne semblent pas vraiment appropriés. Et une institutionnalisation trop rapide de ces Tiers-Lieux risque d'altérer la fécondité de ces espaces d'innovation et de réciprocité".

Ces dynamiques suscitent en effet l'intérêt des collectivités et des acteurs de l'ESS, qui les identifient comme espaces producteurs d'innovation. Le CNFPT a ainsi mis en place une formation "Créez

"Aux Pays-Bas, chaque habitant a un Tiers-Lieu à moins de 15 minutes de chez lui ! "



Depuis quelques années, **Marie-Laure Cuvelier**, consultante en communication, gravite autour des espaces de co-working et Tiers-Lieux. En 2010, elle réalise une étude de faisabilité sur un espace partagé pour la Mairie de Bordeaux (qu'elle co-anime en 2012) et met définitivement le "pied dedans". Car, en parallèle, la région Aquitaine s'intéresse de près aux nouvelles formes de travail et impulse une réflexion régionale sur la base de la dynamique portée par Arrêt Minute (premier né des espaces de coworking aquitains) et un noyau de bénévoles. La mayonnaise prend, les liens se créent. Repérées par la région, Marie-Laure et Lucile (co-fondatrice d'Arrêt Minute) explorent, rencontrent, accompagnent les tiers-lieux existants et en projet pendant deux ans, jusqu'à fonder, en 2013, la "Coopérative des Tiers-Lieux, travailler autrement en Aquitaine". Rencontre avec Marie-Laure Cuvelier.

Quel est le rôle de la "Coopérative des Tiers-Lieux en Aquitaine" ?

L'association propose une offre de conseils et d'accompagnement dans le montage de Tiers-Lieux, sur les réflexions autour du télétravail, les questionnements que soulèvent les nouvelles organisations... Bref, sur tous les besoins qu'on identifie sur le terrain. Depuis 2011, nous avons accompagné une soixantaine de projets. Et aujourd'hui, 49 lieux sont identifiés comme Tiers-Lieux en Aquitaine. Notre "grail" étant les Pays-Bas : sur un territoire de la même taille que la région Aquitaine, chaque hollandais peut accéder à un Tiers-Lieu à moins de 15 minutes de chez lui !

Comment est née la démarche et quel a été le rôle du conseil régional d'Aquitaine ?

La démarche est née de l'impulsion du conseil régional, via son service numérique. Celui-ci soutient aujourd'hui l'association à hauteur de 100 000 € sur deux ans, une subvention qui ne doit pas être supérieure à 40 % du volume d'activités globale. Cette aide nous permet de financer deux postes, d'organiser un programme de rencontres (les "grands" et "petits ramdam") pour fédérer les porteurs de projets et d'expérimenter de nouvelles actions. Ce qui est intéressant, c'est qu'on commence à avoir des liens avec le service ESS. Les Tiers-Lieux sont des espaces hybrides, à la croisée des enjeux de différentes politiques, et on se rend compte qu'ils permettent de créer de la transversalité à l'interne des collectivités. Aujourd'hui, lors de nos rencontres avec la région, sont présents le service numérique et le service ESS. Ce dernier nous ayant fait avancer dans nos réflexions, notamment sur le volet de la création et pérennisation d'emplois. Nous avons ainsi prévu de passer en SCIC prochainement et réfléchissons à nous inscrire dans la dynamique des PTCE.

Quels sont les chantiers sur lesquels vous travaillez ?

Nous avons deux chantiers importants actuellement. Le premier est celui de la formation. E-learning, Mooc, ateliers apprenants... Les Tiers-Lieux peuvent être une belle opportunité de croiser pratiques pédagogiques

individuelles et collectives. En France, nous ne sommes pas habitués aux modes de faire collaboratifs et alternatifs dans les systèmes éducatifs, pourtant il y a beaucoup à faire...

Le deuxième chantier, sur lequel s'est également penchée la région, est le télétravail. Le problème est qu'on se heurte encore aux habitudes et aux a priori dans ce domaine⁴... Pour commencer à lever ces freins, nous avons proposé à la Région de jouer son rôle d'exemplarité : elle a constitué un groupe de travailleurs volontaires et nous l'accompagnons dans la mise en œuvre pratique et juridique du télétravail. Aujourd'hui, sur 2000 agents, la région compte une centaine de télétravailleurs. Mais cela fonctionne parce que les équipes de direction étaient déjà sensibles à ces enjeux, dans d'autres structures, c'est plus compliqué.

Selon vous, quels rôles et postures peuvent avoir les collectivités dans le soutien à ces Tiers-Lieux ?

L'accompagnement de la puissance publique est indispensable en milieu rural par exemple. Dans son rôle d'aménageur du territoire, la collectivité doit pouvoir accompagner les projets dans les territoires les plus éloignés et les plus défavorisés. La Région Aquitaine, par exemple, a lancé en 2014 un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à développer les usages numériques dans les domaines du télétravail et des Tiers-Lieux, qui a eu un effet levier dans la création d'espaces en milieu rural.

Les collectivités peuvent également jouer un rôle dans la mise à disposition ou la location d'un bâtiment. À condition que ce ne soit pas une coquille vide : on voit de plus en plus d'élus qui veulent "leur" Tiers-lieu et qui, anticipant des besoins parfois inexistant, investissent dans un espace... Où il ne se passe finalement rien. Ouvrir un lieu et le désigner comme un Tiers-Lieux n'est pas bien compliqué ; ce qui l'est plus, en revanche, c'est de l'animer, sur la longueur, et d'en trouver les modalités justes. Il y a enfin un bel enjeu du côté de la requalification des EPN (Espaces Publics Numériques) qui pourraient être repensés dans leurs usages et ouverts à d'autres publics.

Toutes les infos sur : <http://coop.tierslieux.net>

⁴ Une étude menée en 2013 par le Tour de France du Télétravail montre que 78% des dirigeants d'entreprise doutent de l'efficacité de leurs collaborateurs en télétravail, alors que plus de 80% des personnes interrogées se sentent plus efficaces avec ce fonctionnement. Informations sur : www.tourdefranceuteletravail.fr



le FabLab de votre collectivité", la Caisse des Dépôts vient d'éditer un guide sur les télécentres et Tiers-Lieux à destination des collectivités...

Repenser l'accompagnement des collectivités

« La tentation est grande pour un élu de vouloir "son" Tiers-Lieu », constate Christiane Bouchart, conseillère municipale à la Mairie de Lille, et qui a suivi le réseau Coworking Lille qui rassemble deux espaces, le Mutualab et la Coroutine. « Mais ces dynamiques et leur maîtrise doivent rester citoyennes. Le fait de mettre en place une co-construction des politiques publiques avec les acteurs est déjà un terreau favorable au développement de ces projets. La collectivité peut ensuite accompagner ces initiatives, mais peut-être en testant de nouvelles formes de soutien, basées sur un engagement réciproque, la confiance et le droit à l'expérimentation. Un appel à projet co-construit, par exemple, permet d'avoir cette souplesse. Finalement, pour les collectivités comme pour les porteurs de projets, c'est moins une question de soutien qu'une histoire de personnes qui cheminent ensemble. » À Sceaux, par exemple, la municipalité, qui mène depuis plusieurs années une politique en faveur de l'engagement citoyen, a réalisé une enquête en 2011 pour mesurer l'intérêt de l'ouverture d'un Tiers-Lieu. Suite aux résultats probants, la commune s'est rapprochée de citoyens actifs pour encourager le montage du projet. Est alors née l'association Sceaux Smart qui planche depuis sur le projet, accompagnée par la collectivité. L'ouverture du Tiers-Lieu est prévue cette année et regroupera espaces de travail flexibles, animations, accueil de start-up, workshops, showroom, livingLab, hackathon et un kiosque de services. Sceaux Smart vient d'ailleurs d'être lauréat de l'appel à projets 2015 du conseil général des Hauts-de-Seine. « L'objectif de la collectivité est de construire un "écosystème territorial de l'ESS" », explique Othmane Khaoua, conseiller municipal délégué à l'économie sociale et solidaire à Sceaux. « Un écosystème favorisant le développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat social et encourageant l'émergence et le développement de ce type de projet ».



"Open Bidouille Camp", organisé pendant la Quinzaine des Tiers Lieux à Saint Etienne

Des collectivités qui réfléchissent à leurs modalités de soutien, des communautés qui apprennent les unes des autres, le mouvement des Tiers-Lieux paraît s'ancre sur les territoires. Mais, comme dans toute émergence de nouveaux modèles, le phénomène de mode amène des "coquilles vides" et a tendance parfois à prendre le pas sur les difficultés rencontrées. En 2013, par exemple, naissait l'un des premiers (et rares) FabLab en milieu rural. Un beau projet, qui répondait à des besoins identifiés, et avait investit l'ancien café du village de Néons sur Creuse (400 habitants, dont 120 adhérents au Fablab !)... Mais l'aventure s'est terminée en début d'année. En cause (entre autre) : l'isolement numérique, la difficulté de trouver un modèle économique viable et le manque de moyens des collectivités en milieu rural. Deuxième difficulté potentielle : favoriser la mixité et l'accessibilité des publics. Si dans leur état d'esprit, les FabLab, par exemple défendent une ouverture à tous, artistes, geeks, comme retraités ou chômeurs,

dans les faits, ces nouveaux lieux sont encore plutôt fréquentés par des publics d'initiés, urbains, et gravitant dans les sphères du web, de la communication, du consulting... Certes, les choses évoluent : la part des télétravailleurs se développe et certaines initiatives ciblent d'autres métiers. L'Office, par exemple, coworking culinaire situé en banlieue parisienne, permet de créer et développer des activités de traiteurs, pâtissiers, food trucks, dans un esprit collaboratif et de mutualisation des outils. La question du rural semble également prépondérante pour la suite. Le groupe La Poste, avec ses nombreux bureaux présents un peu partout en France, s'empare de cette question, tout comme certaines collectivités (les conseils régionaux d'Aquitaine ou d'Auvergne par exemple). Des initiatives particulières voient également le jour : c'est le cas du Tiers-Truck, un camion aménagé permettant de déployer un Tiers-Lieu éphémère dans les zones les plus éloignées et allant à la rencontre de tous les publics. Ou du collectif La GARE (Groupement d'Acteurs Ruraux en Ecoactivités), composé d'acteurs associatifs et publics, et basé dans l'ancienne gare de Vaillant en Pays de Langres (52) -commune de 75 habitants !-, qui construit et accompagne depuis plusieurs années des projets en réponse aux besoins du territoire. Depuis peu, ce collectif loue à la communauté de communes un bâtiment qui propose bureaux, salles de réunion, espace de co-working et co-location de 4 chambres destinées à accueillir des jeunes qui vivent une expérience apprenante sur le territoire (volontaires européens, services civiques, stagiaires, contractuels, bénévoles sur des chantiers participatifs ...).

Et si finalement, espaces de coworking, Fablab, Tiers-Lieux comme collectivités avaient encore tout à inventer ?

Pour mieux comprendre les Tiers-Lieux:

- **Tiers-Lieux et plus si affinité**, Antoine Burret, éditions fyp, 2015
- **Manifeste des Tiers-Lieux Opensource**, Yohann Durieux et Antoine Burret
- Le movilab : http://movilab.org/Définition_des_Tiers_Lieux

Quelques éléments de langage

FabLab (de l'anglais fabrication et laboratory / En français : atelier de fabrication numérique) : lieu ouvert mettant à disposition du public toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Hackathon : évènement réunissant des développeurs qui font de la programmation informatique collaborative, sur plusieurs jours

Hackerspace (hacklab ou media hacklab) : sortes de laboratoires communautaires ouverts, ces lieux regroupent des usagers autour d'un intérêt commun (souvent autour de l'informatique, de la technologie, des sciences, des arts...) qui se rencontrent et collaborent.

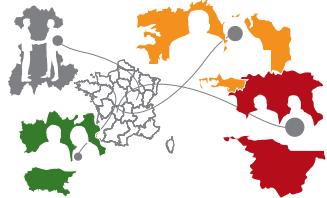
Un **Livinglab** regroupe des acteurs publics, privés, entreprises, associations, particuliers, dans l'objectif de tester grandeur nature des services, des outils ou des usages nouveaux

Makers (de l'anglais make, "fabriquer") : la culture maker est une culture contemporaine constituant une branche de la culture Do it yourself (DIY) tournée vers la technologie.

Mooc (Massive Open Online Course) : formation en ligne ouverte à tous, aussi appelée "cours en ligne ouvert et massif" (CLOM).

Réserve aux collectivités adhérentes

Études, publications, sites web, fiches expériences... Pour aller plus loin sur le sujet, retrouvez le dossier "Coworking et Tiers Lieux" dans votre espace adhérents sur www.rtes.fr



4^{èmes} Rencontres nationales des collectivités autour de l'ESS : rendez-vous le 3 juillet !



Un an après le vote de la loi sur l'ESS, dans le contexte de réforme territoriale, quelle place de l'ESS dans les projets de territoire ? Comment repenser les articulations entre les niveaux de collectivités ?

Rendez-vous pour ce temps fort vendredi 3 juillet de 9h30 à 17h à Paris (Ministère des Affaires Sociales)

La veille, le **jeudi 2 juillet** après-midi, auront lieu des ateliers d'échanges de pratiques entre collectivités (schéma de promotion des achats responsables, stratégie régionale d'ESS, politique de la ville ...) ainsi que l'**assemblée générale du RTES**.

Bientôt des points de repères sur les SCIC !



Pour compléter la journée de formation "Les SCIC et les collectivités" organisée le 6 mars 2015, le RTES publiera en avril des points de repères consacrés aux relations entre collectivités et SCIC. Quels sont les points de vigilance à avoir en tête avant d'entrer au capital d'une SCIC ? Quelle représentation de la collectivité au sein des instances de décision de la SCIC ? Comment soutenir une SCIC sans entrer au capital ?

Rendez-vous en avril sur www.rtes.fr

L'AGENDA DU RTES

- **12 mai** : Journée territoriale - Corse

Juin : sortie de la lettre "ESS et économie circulaire"

- **4 & 5 juin** : Séminaire PTCE - Paris

- **10 juin** : Journée de formation "Relations collectivités et associations : circulaire et charte", co-organisée avec Ideal Connaissances - Kremlin Bicêtre

- **2 juillet** : Assemblée Générale du RTES

- **3 juillet** : 4^{èmes} rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS - Paris

Septembre : sortie de la lettre "Plan Climat et COP 21"

- **Octobre** : Journée thématique "Les Monnaies Locales Complémentaires" - Nantes

Décembre : sortie de la lettre "La culture et l'ESS"

Pour joindre l'équipe : Anne-Laure Federici, déléguée générale : alfederici@rtes.fr, Jacques Dughéra, chargé de développement : jdughera@rtes.fr, Pierre-Alain Simon, chargé d'animation du réseau : animation@rtes.fr, Céline Parat, chargée de communication : cparat@rtes.fr. **Direction de la publication :** Christiane Bouchart. **Coordination :** Anne-Laure Federici. **Rédaction :** Céline Parat, Pierre-Alain Simon.

Mise en page : Céline Parat. **Charte graphique :** Yann Montigné.

Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print

Les collectivités adhérentes au RTES au 1^{er} avril 2015

Villes :

Argentan • Audincourt • Aulnay-sous-Bois • Bergerac • Biarritz • **Biot** • Bondy • Bordeaux • Caen • Canéjan • Carrières-sous-Poissy • Champigny-sur-Marne • Chevilly-Larue • Clichy-la-Garenne • Coulounieix-Chamiers • Faux-la-Montagne • Firmigny • Fresnes • Grenoble • Hem • Hendaye • La Couronne • Lille • Lorient • Lyon • **Mérignac** • Nanterre • Niort • Pessac • Pont-Audemer • Revin • Riorges • **Romainville** • Saint-Denis • **Saint-Jean de Braye** • Sceaux • Seclin • Tarnos • Tours • Ungersheim • Valbonne Sophia Antipolis • Villeneuve-d'Ascq • **Villeurbanne** • Wattrellos.

Intercommunalités :

Angers Loire Métropole • Arles Crau Camargue Montagnette • Artois Comm • Bordeaux Métropole • Brest Métropole Océane • Caen la Mer • Carcassonne Agglo • Cap Calaisis • Carene • Caux Vallée de Seine • Cergy-Pontoise • Communauté d'agglomération de Niort • Communauté d'Agglomération du Boulonnais • Communauté d'Agglomération Charleville-Mézières / Sedan • **Communauté d'Agglomération du Douaisis** • Communauté d'Agglomération Hénin Carvin • Communauté d'Agglomération Pays de Grasse • Creusot-Montceau • Dunkerque Grand Littoral • Est Ensemble • Grand Augoulême • Grand Dijon • Grand Lyon • Grand Narbonne • Grand Poitiers • Grenoble-Alpes Métropole • Métropole Européenne de Lille • Maubeuge Val de Sambre • Pays de Montbéliard • Nantes Métropole • Pau-Pyrénées • Pays de la Lys Romane • Pays Voironnais • Plaine Centrale • Plaine Commune • Reims Métropole • Rennes Métropole • Roannais Agglomération • Saint-Etienne Métropole • Sicoval • Strasbourg Eurométropole • Syndicat Mixte Rhône Pluriel • Toulouse Métropole • Val de Drôme.

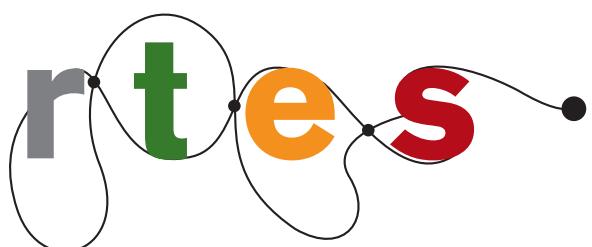
Conseils généraux :

Corrèze • Côtes d'Armor • Dordogne • Essonne • Gironde • Hauts-de-Seine • Ille-et-Vilaine • Indre-et-Loire • Isère • Meurthe-et-Moselle • Nord • Oise • Paris • Pas-de-Calais • Pyrénées-Atlantiques • Pyrénées-Orientales • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne.

Conseils régionaux :

Aquitaine • Auvergne • Bourgogne • Bretagne • Champagne Ardenne • Collectivité Territoriale de Corse • Franche-Comté • Haute-Normandie • Île-de-France • Languedoc-Roussillon • Limousin • Lorraine • Midi-Pyrénées • Nord-Pas de Calais • Pays de la Loire • Picardie • Provence-Alpes-Côte d'Azur • Rhône-Alpes

En gras : les nouveaux adhérents en 2015



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire